



Les motivations à la création de l'Association

Plusieurs professionnels du tourisme, en retraite ou en activité, se sont réunis pour créer une association dont les buts visent à combler une certaine carence dans les domaines de la solidarité et de la reconnaissance vis-à-vis des anciens de la profession, ainsi que de la transmission du savoir faire et de l'expérience des anciens auprès des jeunes et des nouvelles générations.

Si notre profession compte déjà certaines associations regroupant les "anciens" du tourisme, peu d'entre elles, il faut malheureusement le constater, sont reconnues, fonctionnent et occupent une place significative dans le paysage professionnel.

Si, bien entendu, une association de ce type doit fonctionner et être représentative, tant de manière qualitative (*par le type de missions qu'elle est amenée à remplir*) que quantitative (*par le nombre et la représentativité de ses adhérents*), elle doit aussi être reconnue par les instances professionnelles et les acteurs de la profession pour mener à bien les missions fixées.

N'ayant donc pas trouvé la structure répondant à ces objectifs, la création de l'Association Française des Seniors du Tourisme est apparue nécessaire.

La vocation de l'association

L'Association Française des Seniors du Tourisme a une double vocation :

✚ Vocation à l'interne

- Donner à ses membres la possibilité de se rencontrer et de se retrouver. Tout au long de l'année, les déjeuners-débats, les dîners amicaux, les sorties culturelles ou ludiques jalonnent son calendrier.
- Permettre aux seniors du tourisme l'accès à certains avantages liés aux professionnels en activité comme la carte d'agent de voyage des EdV, de nombreuses remises et tarifs préférentiels auprès de partenaires et l'accès à certains tarifs spéciaux AGV.

✚ Vocation à l'externe

- Renseigner les jeunes en période d'orientation professionnelle sur les métiers du tourisme.
- Mener des actions de tutorat ou de conseils envers les jeunes entrepreneurs entrant dans les métiers du tourisme.
- Dispenser leur expérience auprès des jeunes ayant choisi les métiers du tourisme et notamment dans les pays s'ouvrant à notre profession ou en phase de développement touristique.
- Mener des actions de solidarité et de soutien envers les anciens de notre métier dans le besoin.
- Participer à des causes humanitaires en permettant par exemple à des enfants défavorisés de partir en vacances ou en apportant son soutien à des associations qui aident des populations en difficulté.

Les membres de l'association

Outre le fait d'avoir réalisé majoritairement leur vie active dans le secteur du tourisme, ses membres s'engagent à poursuivre et atteindre les objectifs de l'Association.

Les partenaires de l'association

L'Association bénéficie du soutien de l'APST (mise à disposition de locaux) et des EdV (accessibilité à la carte agent de voyages et aux congrès). De nombreux partenaires accordent aux membres de l'AFST des tarifs préférentiels, des remises voire les mêmes avantages que ceux accordés aux agents de voyages "en activité".

Le Conseil d'Administration de l'association

- Georges AZOUZE (Président)
- Karen BOSSARD (Vice-Présidente et trésorière)
- Viviane RICHER (Secrétaire Générale)
- Lynda ABRAHAMI (Secrétariat afst@afst-asso.fr)
- Rémy ARCA
- Jacqueline DALMAZ BARDY
- Jean Pierre DESJEUNES
- Pierre HEUMANN
- Géraldine LEDUC
- Gérard MAITRE
- Jacques MANGEANT
- Michel MESSAGER (Président d'honneur)
- Reda SAHNOUN
- Pierre SUROT

Les Délégations Régionales.

- Région Grand Ouest : Marie HASCOET
- Région Occitanie : Daniel NORTIER
- Région Rhône Alpes : Jacques MANGEANT
- Région Paca : Carole PELLICER (Nice) Catalina CUETO (Marseille)
- Région Grand Est : Eliane MAS-BERNARDIN.
- Région Hauts de France : Réda SAHNOUN
- Région Aquitaine/Charente/Landes : Christine TEILLET
- Paris Île de France : Jean-Manuel GIRAUD

Comment adhérer à l'association ?

Être présenté par un parrain, remplir le bulletin d'Adhésion ci-joint et acquitter sa cotisation et son droit d'entrée.

Cotisation 2025

La cotisation annuelle (janvier à décembre) est de 60€ et le droit d'entrée à 20 euros (à payer une fois seulement lors de l'inscription).

La cotisation pour conjoint(e) et/ou compagne (on)est de 40€.

Le montant de la cotisation est réduit de moitié pour toute adhésion entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

Tous les Membres de l'Association étant bénévoles, les cotisations et droits d'entrée servent à assurer le fonctionnement de l'Association et les frais de secrétariat.

Accès aux activités via le site internet

Une fois devenu adhérent, vous recevrez une confirmation par courriel avec un lien pour créer votre compte (identifiant et mot de passe) sur le site www.afst-asso.fr

Seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent accéder aux rubriques activités, voyages et bons plans.